



Maladie de plus de 6 mois mon entreprise ne peut me reclasser

Par **andree mahy_old**, le **09/08/2007** à **10:40**

Bonjour

En arret depuis le 2 fevrier 2007, suite a un infarctus, j'étais chauffeur de bus. je dois encore travailler au moins jusqu'a fin 2008 pour prétendre a une maigre retraite. Mon cardiologue me trouve apte a reprendre le travail, mais la medecine du travail m'interdit de retravailler dans les memes conditions, chauffeur de bus en urbain (les agressions physiques et verbales sont journalieres) J'ai donc demandé en relation avec la médecine du travail un autre poste. La direction dit ne rien avoir a me proposer et me conseille de rester en maladie!!!! Si je prends le cours normal des choses, je devrais me présenter a mon travail, qui n'ayant rien a me proposer va mettre en oeuvre la procédure légale des 15 jours de reflexio, puis de nouveau 15 jours de reflexion. Le problème est que dans ce cas je ne serai pas payée et n'aurais plus mes maigres indemnités de la sécurité sociale. Je n'ai que ce moyen de subsistance et je suis seule. J'aimerais savoir quelle peut etre ma façon de procéder, sachant que mon patron m'a proposé au terme de ces 2 fois 15 jours de me licencier a l'amiable. Merci de me conseiller

Par **ly31**, le **11/08/2007** à **17:09**

Bonjour,

Je pense que toute façon si votre employeur n'a aucun poste à vous proposer, qu'il doit vous mettre "INAPT (E) A TOUS POSTES" et NON inapt (e) tout simplement.

Quel âge avez vous ??? et a quel âge avez vous commencé à travailler ???

A vous lire

ly31